

Les degrés de l'agir*
Vincent Descombes

Le théoricien Fontanier avait discerné une figure poétique non répertoriée à laquelle il avait donné le nom de « subjectification » (cf. *supra*, chap. 3). Comment se fait-il que le problème puisse se poser de décider si c'est au sens propre ou au sens figuré que *ma main* fait telle ou telle chose? Est-ce que toute action de la main de X est en réalité une action de X ? Ou bien y a-t-il à considérer deux cas, celui dans lequel les mots « la main de X » désignent le tout dont cette main fait partie, donc X, et celui où la main agit de façon indépendante? Cette question est capitale pour la philosophie de l'action. Elle justifie qu'on fasse un détour par la syntaxe de l'imputation de l'agir à plusieurs agents, ou syntaxe de la *diathèse causative*. Au terme de ce détour, nous aurons achevé de dessiner le portrait philosophique d'un sujet compris comme l'agent doté de la capacité à faire des actions dont il puisse répondre parce qu'il en est l'agent proprement dit, ou encore, si l'on veut, le « sujet propre » de l'action considérée.

Introduisons d'abord la notion de « diathèse causative » ou de « voix causative », par une comparaison avec la diathèse du passif. Si nous racontons l'histoire des anciens Grecs, nous dirons que les Grecs ont vaincu les Perses à Platées. Lorsque nous rapportons le même fait au passif (« les Perses ont été vaincus par les Grecs à Platées »), nous en faisons un épisode de l'histoire des Perses. Il s'agit bien du même événement: les conditions de vérité des deux récits sont identiques.

Considérons maintenant une phrase narrative élémentaire : « Alfred est parti. » Si cette phrase est acceptée comme vraie, elle rapporte un fait sur lequel on peut ensuite s'interroger. Pourquoi est-il parti ? Est-il parti *de lui-même*, ou bien *quelqu'un l'a-t-il fait partir* ? Ainsi, la réalité de son départ est assurée, quelle que soit l'explication de cet événement, mais cette réalité peut être re-décrite soit comme étant un simple départ (spontané), soit comme étant une expulsion. Si nous apprenons que Bernard est à l'origine du départ d'Alfred, alors nous pouvons maintenant rapporter à nouveau le même événement en le présentant comme une action de Bernard et non plus une initiative d'Alfred : *Bernard a chassé Alfred*, autrement dit il l'a fait partir.

Mais que veut dire : Bernard a fait partir Alfred (ou a fait qu'il parte) ? Il y a, semble-t-il, deux possibilités. Alfred a dû *accepter* de partir du fait de l'intervention de Bernard : il y a eu dans ce cas épreuve de force, conflit de deux volontés. Ou bien Alfred n'a pas eu le choix entre céder ou tenir bon : par exemple, il a été chassé de son poste par celui qui détenait le pouvoir de nommer et de déposer le titulaire de ce poste. Ici, on peut penser à l'anecdote rapportée par celui qui fut gouverneur de la Banque de France avant de devenir le ministre des Finances du général de Gaulle. Baumgartner a raconté qu'il avait essayé de résister à cette dernière nomination en arguant qu'il était un piètre politique et qu'il se sentait plus utile à l'État dans ses fonctions de gouverneur. À quoi de Gaulle lui avait répondu : « Mais *vous n'êtes plus* gouverneur de la Banque de France¹ ! » Le général ne lui avait nullement offert d'entrer au gouvernement plutôt que de rester à la Banque de France, mais il lui avait simplement communiqué sa décision. Si quelqu'un est contraint de partir alors qu'il aurait préféré rester, mais qu'il aurait pu résister, ce n'est pas comme si son départ s'était fait sans qu'il ait jamais pu s'y opposer. Alfred qui part parce que Bernard obtient son départ par des menaces et des agissements hostiles est quelqu'un qui exerce un pouvoir, même s'il le fait

* Extrait de Vincent Descombes, *Le Complément de sujet. Enquête sur le fait d'agir de soi-même*, Gallimard, 2004, pp. 90-97.

¹ Alain Peyrefitte, *C'était de Gaulle*, t.1, p 76.

dans des circonstances déplaisantes. Un départ auquel je suis contraint n'est pas un départ involontaire, c'est seulement quelque chose que je fais de mauvais gré, malgré moi, mais non pas quelque chose à quoi j'assiste impuissant ou inactif. Raconter une histoire à la voix causative, c'est donc ajouter une *dimension* supplémentaire au récit, puisqu'il y a lieu maintenant d'apprécier jusqu'à quel point l'action rapportée était volontaire de la part de l'agent. Il faut parler ici d'une dimension, car l'opposition du volontaire et de l'involontaire doit se faire par degrés. Pour sauver son navire pris dans une tempête, le capitaine a dû faire jeter la cargaison par-dessus bord. En un sens, il l'a fait parce qu'il a jugé que c'était la chose à faire : son geste a été volontaire, et même réfléchi. Mais, en un autre sens, il a été acculé à prendre cette décision: ce n'est pas de gaieté de cœur, mais contraint et forcé (par les circonstances) qu'il l'a fait.² C'est la tempête qui lui a fait faire une chose que personne ne ferait de soi-même. La conduite du capitaine est volontaire (il aurait pu agir autrement), mais elle lui a également été imposée (il n'aurait pas pu bien agir en agissant autrement, il « n'avait pas le choix » s'il devait faire au mieux).

La notion de diathèse causative permet ainsi de débrouiller les questions relatives à l'imputation de l'agir sans s'enfermer dans le schéma uniforme du *sujet* et de *l'objet*, c'est-à-dire d'un agent conçu comme unique source de tout l'agir qui se manifeste dans une action et, face à cet agent, d'un patient conçu comme un objet inerte, pur instrument de manipulation. Lorsque le maître *fait faire* ses devoirs à l'élève, c'est l'élève qui fait les devoirs, pas le maître. Ce n'est pas comme lorsque le maître fait que s'écrive au tableau noir le mot « théorème » en faisant faire des mouvements au morceau de craie qu'il tient dans sa main : ici, c'est le maître qui écrit, pas le morceau de craie. Dans la métaphysique qui ne connaît d'autre schéma syntaxique que l'opposition monotone du sujet et de l'objet, toute activation d'un autre agent hors de soi tend à être représentée comme le maniement d'un corps inerte. Il n'y aurait pas réellement partage de l'agir entre plusieurs agents. Mais, grâce à des notions analytiques telles que celle du système des verbes narratifs et de la diathèse causative, nous pouvons analyser les choses de façon plus conforme à ce que nous voulons vraiment dire.

Appelons opération causative le fait de faire passer un verbe de l'actif au causatif. Du point de vue syntaxique, l'opération causative libère la place du premier actant en renvoyant le nom qui jouait ce rôle à une autre place dans la phrase. La question se pose alors de savoir comment cette opération répartit l'agir entre les deux individu~ qu'elle met en scène. Dès lors que plusieurs agents interviennent, le problème se pose de savoir comment le travail de l'œuvre est divisé entre eux. Forment-ils une simple *chaîne* causale, à la façon des anneaux qui sont attachés les uns aux autres de telle sorte que le mouvement de l'un d'entre eux provoque celui de tous les autres? Ou bien ces agents *coopèrent-ils* sur un pied d'égalité, chacun agissant de sa propre initiative? Ou bien y a-t-il parmi eux un agent *principal* et des agents *auxiliaires*? On peut ici se servir de l'opération causative telle que la définit Tesnière pour distinguer ces différents cas de figure. Le linguiste écrit à ce propos quelques lignes qu'il convient de citer intégralement :

1. - Si le nombre des actants est augmenté d'une unité, on dit que le nouveau verbe est CAUSATIF par rapport à l'ancien. Ainsi nous pouvons dire que, pour le sens, *renverser* est le causatif de *tomber* et *montrer* le causatif de *voir*.
2. - On constate que, dans ce cas, le nouvel actant est toujours, sinon l'agent immédiat du procès, du moins, à un degré plus médiat, mais souvent plus efficace, donc plus réel, son INSTIGATEUR. C'est ainsi que si Alfred (A) voit une image (B), c'est évidemment lui qui est l'agent de voir, mais que si *Charles (C) montre*

² On sait que c'est l'exemple par lequel Aristote illustre l'opposition du volontaire et de l'involontaire (*Ethique à Nicomaque*, III, I, 1110 a). [...]

l'image (B) à Alfred (A), c'est, par-dérrière Alfred, Charles qui est le promoteur responsable de l'action exécutée par Alfred. Le caractère d'instigateur du nouvel actant est très bien mis en relief par une phrase attribuée au duc de Guise, lequel, entendant citer une jolie épigramme de Gombauld (A) demanda: « N'y aurait-il pas un moyen de faire en sorte que (C) j' (A) eusse fait cette épigramme (B) ? »³

L'opération causative est illustrée dans ce texte à l'aide de deux exemples. Dans le premier, on passe, par application de l'opérateur causatif «faire» au verbe «voir », d'un schéma *A voit B* à un schéma *C fait voir B à A*. Dans cette affaire, l'activité de A n'est en rien diminuée ou dégradée: lorsque Charles montre l'image à Alfred, ce dernier voit exactement ce qu'il verrait s'il voyait l'image sans qu'elle lui soit montrée par quelqu'un. Mais, mesurée sur une échelle des degrés de l'agir, la position de l'agent C du verbe sous forme causative est supérieure à celle de l'agent A du verbe d'action: dans l'exemple donné, c'est parce que Charles montre à Alfred une image que ce dernier la voit. On a donc ici un schéma bien connu en historiographie dans lequel on distingue une cause principale (C) d'une cause auxiliaire (A) qui s'exercent l'une et l'autre sur le même objet B. Ce schéma peut éventuellement servir à reconstruire l'histoire en attribuant tout le mérite de ce qui se fait à un instigateur ou un inspireur suprême.⁴

Par l'opération causative, le premier actant initial (A) est comme *dégradé* au rang d'agent immédiat (et donc plus facile à détecter), tandis qu'un autre individu entre en scène comme l'agent principal de toute l'affaire. Le comique de l'anecdote relative au poète Gombauld et au duc de Guise vient de l'incongruité métaphysique de ce qui est demandé : comment le duc pourrait-il, après coup, se faire attribuer le mérite d'un trait d'esprit dont un autre que lui est l'auteur véritable ? Plus généralement, comment pourrait-on faire preuve d'esprit en chargeant d'autres de trouver les bons mots ? La réaction du duc est elle-même spirituelle parce qu'elle a réussi à donner une forme bouffonne au sentiment d'admiration teintée d'envie dont elle est elle est l'expression.

En revanche, il ne serait pas absurde de se faire attribuer le mérite d'une œuvre dont l'exécution et les détails auront été confiés à des agents auxiliaires subalternes. Telle est sans doute l'interprétation qu'on peut donner du célèbre exemple de grammaire latine : *Caesar fecit pontem*.⁵ Certes, César n'a pas construit un pont au sens laborieux du mot, il s'est contenté de donner un ordre et de veiller à son exécution. Mais le général en chef fait des routes et des ponts au sens où il gagne des batailles, en ce sens que le pont ne serait pas fait s'il ne l'avait pas voulu, et qu'il a suffi qu'il le commande pour que ses troupes se mettent au travail. S'il en est ainsi, le déplacement de l'agir vers César n'est pas une usurpation ou un détournement abusif, tant du moins qu'on impute à César le seul mérite d'avoir fait ce qu'il fallait pour qu'un pont traverse le fleuve à tel endroit, non le travail de sa construction pierre par pierre.⁶

Que nous apprend la notion syntaxique d'une diathèse causative sur notre concept ordinaire d'action? Cette diathèse se comprend par analogie avec celle d'une forme passive d'un verbe transitif. Le passage du passif à l'actif permet de décrire ce que *subit* A comme ce que *fait* B. C'est ainsi que la défaite de A peut être la victoire de B. Le passage au causatif

³ Lucien Tesnière, *Éléments de syntaxe structurale*, chap.108, p. 260.

⁴ Louis Marin a étudié le fonctionnement de cette appropriation des œuvres par le monarque en régime absolutiste (cf *Le portrait du roi*).

⁵ Voir Tesnière, *op. cit.*, p. 272.

⁶ Voir toutefois la discussion de cet exemple par Bruno Gnassounou dans son article « La grammaire des phrases d'action » (*Philosophie*, n°76, 2002, p. 33-51)

permet de décrire ce que *fait* A (agent immédiat) comme ce que *fait* B (agent principal). Par exemple, A regarde l'image parce que B la lui montre. Ainsi, la notion de causatif est celle d'un couple d'agents, l'immédiat et le principal. Il importe que les deux individus mentionnés soient l'un et l'autre des agents. Si l'agent principal parvenait à s'approprier tout l'agir, il n'y aurait pas de différence entre redécrire l'action de A comme étant celle de B (diathèse causative) et redécrire l'action apparente de A comme étant en réalité un changement provoqué en lui et subi par lui du fait de l'action de B (diathèse passive).

Le fait que l'agent immédiat soit comme «dégradé» dans l'échelle de l'agir ne veut donc pas dire qu'il ne soit actif qu'en apparence. Cela veut seulement dire qu'il y a, derrière lui, un autre individu qui lui est antérieur dans l'ordre des initiatives. Ce que l'opération causative déplace n'est pas le fait d'agir, mais plutôt le fait d'agir à titre principal au regard d'une certaine description de l'action. Mais, s'il en est ainsi, il faut que les agents subordonnés retrouvent le statut d'agents principaux au regard d'une autre description de la même action, une description qui soit à la mesure de leur capacité à agir d'eux-mêmes. Les soldats de César n'ont pas décidé qu'il fallait construire un pont à tel endroit, mais ils décident certainement des mouvements qu'ils font pour exécuter le commandement général. On pourrait peut-être formuler ainsi ce point grammatical : pour que A *fasse* quelque chose à l'instigation de quelqu'un d'autre (B), lequel se révèle être l'agent principal, il faut que A soit à d'autres égards l'agent principal de ce qu'il fait. Si les soldats de César n'étaient pas des agents autonomes à un niveau plus élémentaire, par exemple lorsqu'il s'agit de déplacer maintenant (plutôt que dans cinq minutes) telle pierre (plutôt que telle autre), alors il faudrait dire que c'est César qui fait tout. Il n'y aurait pas d'autre agir que celui de César et tout se passerait comme s'il n'utilisait pas des agents auxiliaires, mais seulement des instruments inertes. L'idée que l'agent principal d'une œuvre collective soit en fin de compte le seul à agir apparaît comme une idée confuse et même incohérente, puisque cela revient à poser un instigateur sans personne pour agir à son instigation. De fait, il est aisé de glisser de la notion d'un agent auxiliaire à celle d'un pur instrument. Il semble que mainte théologie de l'agir providentiel repose sur une confusion de ce genre. De même, si l'on en croit Cornelius Castoriadis⁷, le rêve d'un contrôle parfait de l'activité des agents d'exécution, qui est au cœur de l'idée moderne d'une administration des hommes planifiée d'en haut, et qu'on retrouve aussi bien dans la technique humaine du taylorisme que dans les organisations totalitaires, ce rêve absurde exprime précisément le vœu contradictoire de faire agir d'autres agents (pour démultiplier son propre agir) sans pour autant laisser à ces agents l'autonomie nécessaire à une action intelligente.

Que nous a appris la voix causative ? Au moins ceci: il peut arriver que l'activité d'un agent A ne soit pas exclusivement son opération, mais qu'elle soit en même temps celle d'un autre agent B. Pour décrire l'activité de A comme une activité de B, nous appliquons un verbe auxiliaire causatif (« faire ») au verbe narratif qui décrit l'opération de l'agent immédiat (A), ce qui fait surgir derrière lui l'instigateur, l'agent principal (B). Par exemple, le verbe «voir », lorsqu'il est mis à la voix causative, devient « faire voir », c'est-à-dire « montrer ».

Du même coup, on peut appeler action *propre* d'un agent celle qui, de fait, n'apparaît en aucune façon comme étant aussi l'action de quelqu'un d'autre. Lorsque l'agent fait quelque chose sans que personne ne le lui fasse faire, on pourra dire qu'il le fait *de lui-même*. C'est une autre façon de dire que l'individu est l'agent *principal* et pas seulement l'agent *immédiat*, de son action.

Ce serait évidemment une erreur de considérer qu'une action propre soit le résultat d'une instigation exercée à l'égard de soi-même. Lorsque l'agent agit de lui-même, par exemple lorsqu'il se lève de lui-même, ce n'est pas comme s'il y avait un agent immédiat et, opérant sur lui, un agent principal qui lui faisait faire ce qu'il fait, avec cette circonstance

⁷ Voir par exemple *Sur Le Politique de Platon*, p.54.

particulière d'une identité de ces deux agents. Beaucoup de philosophes disent qu'ils ressentent un malaise lorsqu'ils entendent parler d'une action que ferait un agent sans que rien ne la lui fasse faire. Cette notion leur semble mystérieuse. Admettre qu'un agent pourrait agir de lui-même, ce serait accepter qu'il y ait des événements inexplicables, de miraculeux surgissements dans le cours des choses. Il faudrait, disent-ils, doter l'agent d'un mystérieux pouvoir de provoquer en lui-même les événements capables de déclencher le mouvement de ses organes. Ces philosophes sont perplexes parce qu'ils confondent la série causative dont il est ici question avec une simple chaîne causale. Or il y a une différence majeure: la chaîne causale telle qu'ils la conçoivent est une séquence d'événements distincts les uns des autres (comme le choc du caillou sur la vitre et le bris de cette vitre) alors que notre série causative ne concerne que deux descriptions d'une seule et même action, qui est rapportée d'abord à son agent immédiat, ensuite à son agent principal.

On est tenté de raisonner selon le schème atomiste de la chaîne causale des événements quand on prend sur l'action un point de vue rétrospectif et qu'on se demande par exemple: comment aurait-on pu empêcher l'action d'être faite ? Mais il suffit de considérer une action du point de vue prospectif pour retrouver la place, dépourvue de tout mystère, que joue la notion d'un agent principal dans notre pensée et nos échanges quotidiens. Chaque fois que je me tourne vers quelqu'un pour le prier de faire quelque chose, je me conduis envers cet interlocuteur comme on doit le faire face à un agent principal, sujet propre de certaines opérations. Ce n'est pas comme s'il suffisait de demander aux gens de nous rendre des services pour qu'ils se mettent inmanquablement à notre service. En fait, nous considérons qu'il y a des choses qui dépendent d'eux : ils peuvent les faire ou non, selon qu'ils veulent les faire ou pas. Nous tentons d'obtenir qu'ils consentent à les faire par différents moyens : prières, menaces, cadeaux, rappels des engagements pris, etc. Mais quelle que soit la forme que prend notre demande, le simple fait de demander à quelqu'un d'agir montre que nous reconnaissons en lui le sujet propre de certaines opérations. Nous pouvons bien prétendre qu'il a agi à notre demande et que nous avons donc été à l'origine de l'action, il n'en demeure par moins que la demande est toujours un appel au bon vouloir de quelqu'un d'autre.